

Formation des membres du CSE

Acquérir les connaissances requises en sécurité, santé et conditions de travail pour exercer son mandat de représentant au comité social et économique (CSE)

Durée:

- 3 jours (21 heures) pour les entreprises de moins de 300 salariés
- 5 jours (35 heures) pour les entreprises de 300 salariés et plus

Profils des stagiaires

- Personnels de l'établissement amenés à occuper une fonction de représentant au comité social et économique (CSE)

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Contenu de la formation

- Enseignements théoriques :
 - Présentation de la formation "Santé, Sécurité et Conditions de Travail" des représentants du personnel au CSE
 - Le fonctionnement du CSE pour sa mission en SSCT
 - Les responsabilités pénales relatives à la santé et la sécurité au travail
 - Les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise
 - La santé, la sécurité et les conditions de travail dans le code du travail
 - Les documents à disposition ou auxquels le CSE contribue
 - Les facteurs de risques professionnels
 - Les missions du CSE en matière de SSCT
- Enseignements pratiques :
 - Revue et exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)
 - Analyses d'accidents de travail par la méthode de l'arbre des causes
 - Identification des risques sur poste de travail et définition des mesures de prévention
 - Elaboration d'un ordre du jour de réunion
 - Construction des grandes lignes d'un projet à présenter en public
- Bilan de la formation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Moyens pédagogiques et techniques

- Supports d'animation pédagogique standardisés
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des apprenants
- Si la formation a lieu dans l'établissement des stagiaires, une visite des postes de travail peut être organisée au titre d'une mise en application pratique, en accord avec l'employeur

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de reformulations des apprenants
- Lors des formations de maintien des acquis, un questionnaire préalable est remis aux apprenants et corrigé avec eux afin de déterminer leurs besoins
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition